

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

7481/86 (Presse 88)

1085th meeting of the Council
and the Ministers for Education
meeting within the Council
Luxembourg, 9 June 1986

President: Mr W.J. DEETMAN
Minister for Education and Science
of the Kingdom of the Netherlands

9.VI.86

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Marc LEPOIVRE Deputy Permanent Representative

Denmark:

Mr Bertel HAARDER Minister for Education

Germany:

Mrs Dorothee WILMS Federal Minister for Education
and Science

Greece:

Mr Philippe PETSALNIKOS State Secretary,
 Ministry of Education and
 Religious Affairs

Spain:

Mr Juan Manuel ROJO ALAMINO State Secretary for the
 Universities and Research

France:

Mrs Michèle ALLIOT-MARIE State Secretary,
 Ministry of Education

Ireland:

Mr Patrick COONEY Minister for Education

Italy:

Mrs Franca FALCUCCI Minister for Education

Luxembourg:

Mr Fernand BODEN

Minister for Education

Netherlands:

Mr W.J. DEETMAN

Minister for Education and
Science

Mrs M.J. GINJAAR-MAAS

State Secretary,
Ministry of Education and
Science

Portugal:

Mr Joao de DEUS PINHEIRO

Minister for Education and
Culture

United Kingdom:

Mr Christopher PATTEN

Minister of State,
Department of Education and
Science

o o

Commission:

Mr Manuel MARIN

Vice-President

COMETT

The Council approved the proposal from the Presidency whereby the amount allocated to the COMETT programme for 1986-1989 would be set at 45 MECU. It also agreed to re-assess this amount by 31 December 1988 and to take a decision by 31 October 1989, on a proposal from the Commission, on the arrangements for continuing the programme after 1989.

Following this agreement, the Council approved the Decision on the COMETT programme as a common position and instructed its President to inform the European Parliament of that position.

EUROPEAN COMMUNITY ACTION SCHEME FOR THE MOBILITY OF UNIVERSITY STUDENTS (ERASMUS)

With regard to the Commission's proposal on the ERASMUS scheme, all the delegations expressed their agreement with the aim of the scheme, which was to increase the mobility of students within the European Community.

The Council instructed the Education Committee, when examining the text of the proposal, to focus its attention on the real possibilities for extending agreements between universities for student exchanges within a European network and on ways of avoiding the creation of further cumbersome structures in this sphere; it asked the Education Committee to report back by 1 December 1986.

CONSUMER EDUCATION IN PRIMARY AND SECONDARY SCHOOLS

The Council and the Ministers for Education meeting within the Council adopted the Resolution contained in the Annex.

MEDIUM-TERM ACTIVITIES IN THE FIELD OF EDUCATION

The Council greeted favourably a Presidency memorandum on medium-term activities in the field of education.

It instructed the Education Committee to prepare for its next meeting, on the basis of that document and in the light of the discussion which had taken place, a draft programme of medium-term activities in the field of education.

ANNEX

CONSUMER EDUCATION IN PRIMARY AND SECONDARY SCHOOLS

I. MEASURES TO BE TAKEN AT MEMBER STATE LEVEL

The competent authorities in the Member States are hereby invited to promote, within the bounds of what is constitutionally possible and in the framework of national legislations and regulations, consumer education in school curricula, at primary and secondary level, as appropriate, so that consumer education is provided during the period of compulsory education.

Consumer education in school curricula does not normally require treatment as a separate subject; it is desirable that it be set in the context of teaching about those aspects of contemporary society which affect the rights and responsibilities of consumers, such as:

- the operation of market forces,
- the role of consumers in the economy,
- an awareness of environmental questions,
- attitudes to advertising,
- attitudes to the mass media,
- the use of leisure time.

Such teaching might have regard to the five basic rights established by the Preliminary Programme for consumer protection and information policy:

- the right to protection of health and safety (particularly concerning nutrition and the avoidance of health hazards associated with the use of consumer products),
- the right to protection of economic interests (particularly with regard to rights and obligations deriving from the signing of contracts, the comparison of prices and qualities of products and services),

- the right of redress (including methods of settling claims),
- the right of information and education (including information supplied by producers and providers of services in addition to that supplied by the public authorities on the laws, regulations and administrative provisions currently in force),
- the right of representation (including consultation and representation facilities offered by consumer associations, as well as their structure and mode of operation).

The details of this teaching approach will depend on the age of the pupils concerned, their level of maturity and social and economic background. Where possible, it should be illustrated by practical and specific examples, with suggested objectives for consumer behaviour.

The competent authorities in the Member States are hereby invited to promote:

- consumer education in the initial training of teachers and further training of those already in service;
- the development of appropriate teaching material.

The Commission is hereby invited to report back to them by 31 December 1988 on relevant policies and practices introduced in the Member States.

II. MEASURES TO BE TAKEN AT COMMUNITY LEVEL

The Council and the Ministers for Education, meeting within the Council take note of the intention of the Commission, in the framework of the second programme of the European Economic Community for a consumer protection and information policy and within the limits of its financial means:

.../...

- (1) to facilitate a wide-ranging exchange of views on previous and current experiments at Community level, so as to take account of new needs revealed by the introduction of consumer education in primary and secondary schools with respect to teacher training and teaching material;
- (2) to organize during the next three years, in close collaboration with relevant national authorities, pilot training schemes for teachers and the preparation of appropriate training material;
- (3) to encourage the inclusion of consumer affairs questions in higher education.

The Commission is hereby invited to make a report on the pilot training schemes by 31 December 1988 at the latest.

Bruxelles, le 6 juin 1986

NOTE BTU(86)157 aux bureaux nationaux
cc aux membres du Service du Porte-Parole

Rendez-vous) de midi

43)

Sujet traite :

Preparation Conseil Education (C. LIEBANA)

Lundi prochain, le 9 juin, le Conseil des Ministres de l'Education abordera pour la premiere fois la discussion sur le programme ERASMUS qui vise a la mobilité des etudiants de l'enseignement supérieur dans la Communaute. Les discussions du Conseil porteront sur une note de la presidence néerlandaise qui vise a obtenir un accord politique sur les principaux points du programme pour charger ensuite le Comité de l'Education de finaliser la proposition de décision afin que celle-ci puisse être adoptée formellement sous la présidence britannique. Les réserves qui subsistent ont trait à la base juridique de la décision et à l'enveloppe financière proposée par la Commission qui est de 175 millions d'ECU dans une première phase de trois ans.

Le Conseil reviendra sur le programme COMETT qu'il avait déjà approuvé en décembre 1985 mais qui était suspendu suite à une réserve de la R.F.A. sur l'enveloppe financière. La délégation allemande n'est pas disposée à aller au-delà des 45 millions d'ECU tandis que la Commission avait demandé 80 millions d'ECU et un consensus s'était dégagé autour des 65 millions d'ECU. Maintenant il y a des Etats membres qui pensent que le chiffre allemand est trop bas et l'Italie voudrait que l'on reparle de cette affaire deux ans après l'initiation du programme. La Commission se réserve le droit de porter ce problème à l'attention du Sommet de La Haye en fin de mois si les ministres n'arrivent pas à un accord.

Le Conseil abordera aussi un projet de résolution en matière d'éducation des consommateurs à l'école. Cette résolution vise à introduire progressivement l'éducation du jeune consommateur dans l'enseignement primaire et secondaire.

Finalement les ministres débattront sur le memorandum de la présidence relatif aux actions à moyen terme en matière d'enseignement que les Pays-Bas ont présenté lors de la réunion informelle des ministres de l'éducation du 16 mai 1986 à Scheveningen.

Materiel diffuse :

Calendrier

IP 279 - Rapport sur la 8ème réunion de la Commission mixte CE-Bangladesh

IP 280 - Déclaration de M. DE CLERCQ à la presse à la conférence ministérielle AELE à Reykjavik

IP 281 - Résumé du discours du prés. DELORS à la fondation Europe et Société à Bruxelles

Amitiés,

H. PAEMEN, COMEUR //

Luxembourg, le 9 juin 1986

NOTE BIO (86) 157 aux Bureaux Nationaux (suite 1)
cc. Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL EDUCATION (C. LIEBANA)

Le Conseil a entamé d'abord la discussion sur le programme COMETT (coopération entre l'Université et l'Industrie en matière de formation dans le domaine des technologies). Trois délégations - Espagne, Grèce et Italie - ont déclaré qu'elles étaient prêtes à accepter l'enveloppe financière des 45 millions d'ECUs proposée comme limite par la R.F. d'Allemagne, contre les 80 millions d'ECUs demandés par la Commission et les 65 millions d'ECUs qui en principe acceptaient les autres Etats membres, à condition que l'on prévoit à la fin de la deuxième année du programme (fin 1988) une évaluation de la marche de COMETT incluant la possibilité d'une rallonge financière si cela s'avérerait nécessaire. La R.F.A. s'est déclarée d'accord sur le principe de l'évaluation après deux ans de COMETT mais a déclaré pouvoir difficilement accepter même à terme l'augmentation du financement. La présidence néerlandaise présentera le texte d'un compromis par écrit après le déjeuner.

Le débat sur le programme ERASMUS (mobilité des étudiants universitaires) s'est centré sur les trois questions posées par la présidence néerlandaise qui vise la conclusion d'un accord politique général et laissera ensuite les détails au Comité de l'Education. A la fin de plusieurs tours de table, la présidence néerlandaise a constaté qu'un consensus se dessine en faveur de la dimension européenne du programme et de l'instauration d'un réseau universitaire européen en se fondant sur ce qui existe déjà dans le cadre bilatéral. La présidence a aussi constaté le souhait des Etats membres de ne pas avoir de bureaucratie et de voir plus clair quant aux modalités du réseau universitaire avant de se prononcer sur l'ensemble du programme. Quant au volet budgétaire, les ministres en débattront au cours du déjeuner. Cet après-midi, la présidence néerlandaise devrait présenter un projet de déclaration sur ce programme.

Avant d'interrompre la séance pour le déjeuner, le Conseil a approuvé assez rapidement une résolution sur l'éducation du consommateur dans l'enseignement primaire et secondaire qui invite la Commission à former dans ce droit la population étudiante en tant que futur consommateur.

Amitiés,

C. LIEBANA
COMEURNNNNNNNN

Luxembourg, le 9 juin 1986

NOTE BIO(86) 157 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
CC. Membres du Service du Porte-Parole

Conseil Education (C. LIEBANA)

Le Conseil a finalement adopté le programme COMETT avec une modification à l'article 6 où l'on prévoit avant le 31 décembre 1988 une réévaluation de la part du Conseil et sur proposition de la Commission du montant de 45 millions d'ECUs qui est retenu pour ce programme. Cette modification rencontre les voix exprimées par l'Italie, l'Espagne et la Grèce pour que en ce qui concerne la dernière année du programme COMETT, une rallonge budgétaire soit possible car ces pays jugent insuffisante la quantité de 45 millions d'ECUs. Cependant, la délégation allemande a tenu à faire inscrire au procès-verbal du Conseil une déclaration d'après laquelle ce pays juge impossible un dépassement de l'enveloppe financière de 45 millions. Le problème du montant total du financement est donc reporté à la fin 1988 et en attendant le programme COMETT pourra démarer.

Quant au programme ERASMUS, la présidence néerlandaise du Conseil a constaté un accord unanime sur la nécessité du renforcement de la mobilité des étudiants qu'il faut encourager dans le cadre européen. La présidence constate aussi que de l'avis des délégations il est essentiel de mettre sur pied un réseau universitaire européen qui sera le pivot du programme ERASMUS. Le Comité de l'Education est chargé d'approfondir les aspects concrets qui restent en suspens et de faire rapport au Conseil avant le mois de décembre prochain pour que celui-ci puisse adopter le programme. A titre d'orientation, et sans préjuger du montant qui sera finalement retenu, la présidence néerlandaise a demandé au Comité de l'Education de partir du chiffre de 85 millions d'ECUs, qui constitue à peu près la moitié du montant demandé par la Commission (175 millions d'ECUs).

A la fin du Conseil, M. MARIN a déclaré que la Commission a l'intention de porter au sommet européen de La Haye un débat sur les programmes COMETT et ERASMUS, dans le premier cas parce que la Commission trouve que l'enveloppe financière approuvée est très insuffisante et dans le deuxième cas parce que la Commission veut un renouvellement de l'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement communautaires sur la mobilité des étudiants avec une dimension européenne.

Amitiés,

C. LIEBANA
COMELRNNNNNNNNN